



BULLETIN INFO-MRCT COVID-19

Numéro 6 – 7 avril 2020

Cette infolettre s'adresse au milieu municipal et vise à partager de l'information sur différents enjeux rencontrés en cette période de crise. La MRC souhaite jouer son rôle de leader socio-économique sur son territoire tout en demeurant à l'écoute de ses municipalités locales.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition du comité

- Claire Bolduc, préfète
- Daniel Barrette, préfet suppléant, maire de Laverlochère-Angliers, responsable du secteur est
- Lyne Ash, mairesse de Nédélec, responsable du secteur nord
- Yves Ouellet, maire de Témiscaming, responsable du secteur sud
- Michel Roy, maire de Ville-Marie, responsable du secteur centre
- Lyne Gironne, directrice générale

Dossiers discutés au sein du comité

- Allègements fiscaux reliés aux taxes générales et de services
- Offre de livraison pour les besoins essentiels sur l'ensemble du territoire
- Fermeture des régions et l'arrivée de points de contrôle.
- Soutien à la clientèle plus vulnérable
- Développement économique en situation de crise
- Transport des intrants agricoles
- Mesures du gouvernement fédéral
- Gestion des matières résiduelles
- Les communications en gestion de crise
- Tenue des événements et fêtes locales pour mai et juin
- Dotation spéciale de fonctionnement
- Travailleurs agricoles étrangers
- Inventaire des équipements de protection individuelle (EPI)
- Émission des permis vs le début des travaux
- REL incluant le conteneur à l'entrée du chemin de Pénétration à Béarn
- Début de la saison de la pêche et de la chasse à l'ours et accès aux ZEC
- Cas positifs à la Covid-19 dans la MRC de Témiscamingue
- Accès aux aires publiques et parcs municipaux
- Traduction des documents

- Points de contrôle sur le territoire de la ville/MRC de Rouyn-Noranda
- Problématique vécue dans le secteur agricole
- Demande d'allègements pour les forfaits téléphone, télévision, Internet
- Travaux de reboisement en forêt
- Fermeture des parcs municipaux

En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'un des membres pour soulever un besoin, une question sur laquelle, le comité pourrait travailler.

INSTALLATION DE POINTS DE CONTRÔLE POUR ACCÉDER AU TERRITOIRE DE LA VILLE/MRC DE ROUYN-NORANDA

Suivant la décision de la Direction nationale de Santé publique, les accès pour le territoire de la Ville/MRC de Rouyn-Noranda sont désormais contrôlés par la SQ, qui permet uniquement la circulation en lien avec les services essentiels.

Cette décision a été prise à la suite de la demande de la Ville/MRC de Rouyn-Noranda, appuyée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette mesure est en cours depuis le 4 avril, 16 h et a été très bien accueillie par la population témiscamienne.

De ce fait, le CISSSAT tiendra une visioconférence, à toutes les semaines, avec la Conférence des préfets et la Sûreté du Québec pour faire le point sur l'évolution de la situation.

CRUES PRINTANIÈRES

Un appel téléphonique a eu lieu ce mardi pour échanger avec la Sécurité civile, les gestionnaires de barrages et Hydro-Québec, et les municipalités qui ont été touchées l'année dernière par des inondations.

Comme la météo s'annonce clémente pour les prochains 14 jours, aucun système significatif à venir, il sera plus facilitant au niveau de la gestion du niveau de l'eau des réservoirs en amont et du lac Témiscamingue, bien qu'un apport d'eau important a été dénoté le week-end dernier, alors que le niveau du lac Témiscamingue connaissait une hausse de 15 cm par jour. Cette donnée devrait diminuer à 10 cm/jour pour les prochains 7 jours. Les différents réservoirs ont une meilleure capacité de rétention cette année, puisque l'accumulation de neige est moins importante qu'en 2019.

SAISON DE LA PÊCHE SPORTIVE ET LES ZECs

Tel qu'annoncé par le ministre de la Forêt et de la Faune, lors de l'intervention quotidienne de la préfète à CKVM, la saison de la pêche sportive est maintenue, avec les dates habituelles. Pour en savoir davantage, consulter le site peche.faune.gouv.qc.ca

De plus, comme dans notre MRC, nous répertorions plus de 5 ZECs, pour obtenir des précisions sur certains éléments, voir le Réseau ZEC, [ici](#).

TENUE DES ÉVÉNEMENTS OU FESTIVALS DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES

Une démarche a été entreprise auprès du Service d'assistance juridique de la FQM pour outiller les municipalités sur la prise de décision pour les événements ou festivals devant avoir lieu à court ou moyen terme. Voici leur avis :

« Ainsi, comme la municipalité prête des installations, salles, espaces ou terrains municipaux, pour la tenue de tels événements, celle-ci a l'obligation de respecter les arrêtés ministériels pris par le gouvernement du Québec qui ordonnent la fermeture des lieux de rassemblement et interdisent au surplus tout rassemblement intérieur et extérieur, pendant la période de l'état d'urgence.

Cependant, il revient au comité organisateur d'un événement de déterminer à quel moment doit être prise la décision d'aller ou non de l'avant, en essayant de limiter les dégâts financiers qui découleraient d'une annulation forcée et peut-être trop tardive. Il est certain qu'à partir du moment où un événement est reporté ou annulé, des pertes financières s'en suivent. D'un autre côté, lorsqu'un comité organisateur décide de mettre le pied sur le frein, un certain nombre de dépenses peut être épargné. Le comité organisateur devrait vérifier si une clause de « force majeure » est prévue aux contrats intervenus avec les différents artistes, fournisseurs, prestataires de services...etc. Si tel est le cas et dans l'éventualité où la période d'interdiction de rassemblement se prolongeait, le comité organisateur pourrait potentiellement arguer qu'il s'agit d'un cas de force majeure et se libérer de certaines obligations financières.

À tout événement, réitérons que le Décret 222-2020 pris le 20 mars 2020 par le gouvernement du Québec prévoit une interdiction de tout rassemblement intérieur et extérieur, à l'exception de quelques situations dont ne fait pas partie la tenue de festivals ou d'événements. Bien au contraire, tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement doivent être fermés. Les consignes de santé publique ont force de loi et les policiers sont habilités à les faire respecter. À l'heure actuelle, une municipalité qui accepterait, par exemple, de prêter un terrain dont elle est propriétaire pour la tenue d'un événement, alors que la période d'interdiction de rassemblement et de fermeture des lieux publics est en vigueur, contreviendrait aux consignes de santé publique et s'exposerait à des sanctions. Par conséquent, il est fortement conseillé aux municipalités d'aviser par écrit les comités organisateurs avec lesquels des ententes de prêt d'installations, de terrains ou de matériel ont été conclues que de telles ententes ne pourront être honorées, si ce faisant, elles contreviennent aux consignes de santé publique prises par arrêtés ministériels. D'ailleurs, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, a invité, le 4 avril dernier, toutes les municipalités et MRC à tout mettre en œuvre et utiliser tous leurs outils pour tenter de freiner la propagation.

Réitérons que la décision d'aller de l'avant et de continuer à engendrer des dépenses en espérant qu'un événement puisse se tenir dans quelques semaines relève uniquement, du comité organisateur, lequel doit sopeser les différents scénarios pour déterminer le moment optimal pour reporter ou annuler, le cas échéant. Il existe différents modèles d'affaires et il s'agit de cas par cas. Il est recommandé aux municipalités de ne pas s'immiscer dans cette prise de décision, afin notamment d'éviter de se voir reprochées d'avoir causé, directement ou indirectement, une perte financière. »

INTERDICTION D'ACCÈS AUX COURS D'ÉCOLES

Émission d'un communiqué de presse, ce 7 avril, par la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue qui désire informer la population que l'accès aux cours d'école est dorénavant interdit, et ce en raison des risques évidents de contaminations. Il est demandé aux citoyens de ne pas composer le 911 pour dénoncer un rassemblement afin d'éviter d'engorger les lignes téléphoniques des centres d'urgence 911.

Si vous êtes témoin d'une situation sérieuse qui nécessite une intervention policière, vous pouvez communiquer avec le service de police qui dessert votre territoire. La sensibilisation et l'information sont les approches privilégiées par l'ensemble des corps policiers au Québec à l'heure actuelle. Les policiers sont présents et continueront d'intervenir, tout en respectant les pouvoirs qui leur sont accordés dans le contexte d'urgence.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – INSPECTION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

En lien avec une question d'une municipalité, concernant l'inspection des camions de pompiers, comme cette question relève de la SAAQ, nous vous invitons à consulter la foire aux questions de leur site, [ici](#). Vous y retrouverez une mine d'informations, intéressantes, tant pour les municipalités que pour vos citoyens.

REBOISEMENT EN FORÊT PUBLIQUE ET EN FORÊT PRIVÉE

Les travaux de reboisement en forêt, tant publique que privée, débiteront au début du mois de mai, les mesures sanitaires, notamment la distanciation sociale, s'appliquant bien pour ce mandat, reconnu comme service essentiel.

FORFAIT DE TÉLÉVISION, DE TÉLÉPHONE OU D'INTERNET HAUTE VITESSE

Des questionnements ont été soulevés, en lien avec les services offerts par les entreprises, pour les forfaits de télévision, de téléphone ou d'Internet haute vitesse. Comme la population se voit contrainte au confinement et que plusieurs mesures sont annoncées par les différents ministères, quand est-il pour ces entreprises ? Une demande a été adressée auprès de Bell (réponse à venir). Voici un bref état de situation, selon la compagnie :

- Cablevision : aucune offre particulière, pour le moment.
- Télébec : aucune offre particulière, pour le moment.
- Bell : modulation au niveau de la station Turbo, voir [ici](#), en bas, dans la section « Clients ».
- Xplornet : modulation au niveau du service Internet, voir [ici](#).
- Rodgers : modulation pour plusieurs services, voir [ici](#).
- Télus : modulation pour plusieurs services, consulter leur foire aux questions, [ici](#).
- Vidéotron : modulation pour plusieurs services, voir [ici](#).

DÉPLIANT D'INFORMATIONS POUR LA POPULATION

Le dépliant d'informations a été distribué, ce mardi, auprès de la population. Les informations répertoriées ont été colligées sur la base d'une combinaison des critères suivants. L'entreprise ou l'organisme :

- A modifié sa façon de faire en raison du contexte de pandémie et a affiché publiquement les modifications apportées à ses services;
- Adapte sa proposition et son aide en fonction des réalités vécues;
- Dessert tout un secteur;
- Offre un service sans contact;
- Offre un service de livraison;
- Permet les commandes par téléphone ou via le Web.

À noter que les stations-services et les dépanneurs sont des services essentiels et demeurent ouverts, mais plusieurs d'entre eux ont modifié leur horaire. Nous vous conseillons de vérifier leur page Facebook ou de les contacter avant de vous déplacer. Comme les informations changent d'heure en heure, la MRC et la SDT invitent les entrepreneurs à se manifester, si ce n'est déjà fait, afin de se retrouver dans la section [Encourageons l'achat local](#), répertoire des entreprises essentielles et qui sera mis à jour continuellement, selon l'évolution de la situation.

DISCUSSIONS AVEC LE MAMH

Des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les MRC's et le Ministère afin de répondre aux questions du monde municipal et de trouver des solutions aux enjeux soulevés. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires. Il est à noter que les communautés autochtones sont désormais incluses dans cet échange téléphonique.

CONTACTS RÉGULIERS AVEC LE CISSSAT

Les échanges entre le CISSSAT et la Conférence des préfets de l'A-T se poursuivent sur une base régulière. Ces rencontres ont lieu à tous les mardis et vendredis, en avant-midi.

Les informations en lien avec les cas positifs à la Covid-19 sont alors partagés auprès des participants, mais ceux-ci sont soumis à la confidentialité, jusqu'à ce que la conférence de presse du Premier ministre du Québec ait permis d'en faire état.

SAISON DES CAMPINGS SAISONNIERS

Plusieurs municipalités ont des sites de camping et se questionnent sur la prochaine saison qui arrive à grands pas. Nous vous invitons à consulter le site Camping Québec, dans leur section « Foire aux questions » qui donnent les orientations, selon les pratiques de camping en situation de Covid-19. Voir [ici](#).

INTERVENTION À CKVM

Notre préfète continue ses interventions sur les ondes à tous les jours, à 11 h 30. Nous vous invitons donc à syntoniser CKVM ou à surveiller la page Facebook de la MRCT (où l'entrevue est diffusée en direct), pour écouter ses interventions et ainsi, avoir accès à différentes informations.

Voici la programmation pour la présente semaine :

- Lundi : Intervention conjointe avec la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Mme Émilise Lessard-Therrien
- Mardi : Intervention conjointe avec le ministre régional, M. Pierre Dufour
- Mercredi : Intervention conjointe avec Mme Nadia Bellehumeur, dg à la SDT
- Jeudi : Intervention de Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue au fédéral
- Vendredi : Vendredi Saint, Pâques.

ALLÈGEMENTS FISCAUX

Les municipalités continuent de revoir leur façon de faire relativement aux taxes municipales, elles nous en informent régulièrement. Nous en faisons un tableau synthèse, qui sera disponible sous peu sur le site web de la MRC.

SITES INCONTOURNABLES

- [Site officiel du gouvernement du Québec pour le Covid-19](#)
- [Situation des cas au Québec](#)
- [Site officiel du gouvernement du Canada pour le Covid-19](#)
- [Site officiel du gouvernement de l'Ontario pour le Covid-19](#)
- [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)
- [Fédération québécoise des municipalités](#)
- [Éducaloi : réponses à vos questions](#)
- [Institut national de la Santé publique](#)

OUTILS PERTINENTS À PARTAGER

Tout savoir sur la COVID-19 et sa propagation, cliquez [ICI](#).

Guide de soutien pour vos employés qui doivent travailler à distance, cliquez [ICI](#).

Section du site web de la MRC, [ici](#).

Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19, [ici](#)

Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie. Comment le soutenir? [Ici](#).

Covid-19 : Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca

Différentes sections du site web de la SDT :

1. Encourageons l'achat local, [ici](#).
2. Les mesures pour les entreprises, [ici](#).
3. Les services offerts par les organismes communautaires, [ici](#).
4. Piste d'actions de Femmessor, [ici](#).
5. Une pandémie de fraude, [ici](#).
6. Outil : affiche de mesures extrêmes, [ici](#).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !
PRENEZ SOIN DE VOUS !**